



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques
Pôle de Coordination et d'Instruction
Cellule Développement Durable**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de CHAMPCELLA

Projet de renouvellement et d'approfondissement de la carrière
déposé par la société SAS ALLAMANNO au lieu dit « fond de Rame »

Par arrêté n° 2024-DPP-CDD-19 du **27 FEV. 2024**, a été prescrite une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'approfondissement de la carrière sur le territoire de la commune de CHAMPCELLA, déposée par la Société SAS ALLAMANNO - 12 rue de la Série E - ZA les Sablonnières - BP 9 - 05120 l'Argentière- la-Bessée d'une durée de 34 jours, du 28/03/2024 au 30/04/2024 inclus.

Toute information utile sur ce projet pourra être sollicitée auprès de la Société SAS ALLAMANNO - 12 rue de la Série E - ZA les Sablonnières - BP 9 - 05120 l'Argentière- la-Bessée . Tel : 07.64.57.64.85 - mail : moine.bruno@allamanno.fr

M. Christian Albert, architecte, retraité a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif de Marseille du 19 février 2024.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant notamment la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'impact correspondante ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, et le mémoire en réponse du pétitionnaire pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie de CHAMPCELLA le mardi de 14h00 à 16h30 et le jeudi de 9h00 à 11h30 et 14h00 à 16h30 ou sur le site internet de la Préfecture: www.hautes-alpes.gouv.fr (rubrique Actions de l'État - environnement et risques naturels et technologiques - enquêtes publiques - enquêtes environnementales - dossier d'enquête).

Un poste informatique est mis gratuitement à la disposition du public à la Préfecture des Hautes-Alpes 28, rue Saint-Arey - 05011 Gap Cedex, tous les jours de 9 h à 11 h 30 à l'effet de consulter cette version dématérialisée.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles, pendant la durée de l'enquête :

-sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie De CHAMPCELLA aux heures d'ouverture de la mairie : le mardi de 14h00 à 16h30 et le jeudi de 9h00 à 11h30 et 14h00 à 16h30,

- par écrit au commissaire enquêteur en mairie - 23 rue du pied de ville - lieu dit Ville - 05310 CHAMPCELLA

-par voie électronique à l'adresse suivante: pref-carriere-champcella@hautes-alpes.gouv.fr.

Le public pourra également rencontrer le commissaire enquêteur qui siégera en Mairie De CHAMPCELLA:

- Le jeudi 28 mars 2024 de 9h00 à 11h30
- Le mardi 9 avril 2024 de 14h00 à 16h30
- Le jeudi 18 avril 2024 de 9h00 à 11h30
- Le mardi 30 avril 2024 de 14h00 à 16h30

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de CHAMPCELLA et en Préfecture (Direction des Politiques Publiques- cellule développement durable) ou sur le site internet de la Préfecture www.hautes-alpes.gouv.fr.

Le préfet des Hautes-Alpes se prononcera à l'issue des résultats de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes

Benoît ROCHAS